

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-trois janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 28Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 1

Date de la convocation : 17 janvier 2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GARNIER Béatrice représenté par JB VERDUZIER  
VERDUZIER Kevin représenté par D CHALLOT  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET**ABSENT :** GABIGNON Christophe**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°3****Rapporteur : Christian MICHAUD****OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 7 DECEMBRE  
2023**

Les membres du conseil municipal sont informés que le 7 décembre 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder :

- à l'élection d'un nouveau président ;
- à une évaluation des charges transférées à la commune de Bonneuil-Matours pour le transfert d'une partie du Parc de Crémault ;
- à une réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay .

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 7 décembre 2023 tel que joint à la présente.

---

**VU** l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

**VU** les conclusions de ladite commission réunie le 7 décembre 2023, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à cette date.

**Considérant** qu'il appartient à chaque commune membre de Grand Châtellerault de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 7 décembre 2023 tel que joint.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 30 JAN. 2024

